

# La Gazette de Soré

## Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

PUBLIE DANS LES INTERETS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

Jos. CHENEVERT, Imprimeur.

### Encore la Betterave et le Gouvernement Fédéral.

Monsieur Joly, député aux Communes, après avoir déposé la pétition du conseil d'agriculture de la Province de Québec, vient de demander que mercredi prochain la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante : que pour encourager l'introduction de la fabrication du sucre de betteraves en Canada, il est expédient d'adopter une législation qui la protège contre l'imposition des droits d'accise pendant les quinze premières années.

Nous remercions sincèrement Monsieur Joly d'avoir nettement posé la question. Il y a quelques jours nous provoquions le débat des Communes sur ce sujet, parce que nous savions que cette industrie porte ombrage à quelques députés influents, et notamment à Sir Francis Hincks, ancien ministre des Finances.

On ne sera pas surpris de nous voir insister de nouveau, car nous serions coupables de solliciter les capitaux canadiens et ceux de nos amis d'Europe, pour les engager dans une opération qui leur donnerait de déplorables résultats, si le tarif actuel était modifié au moins pendant les dix premières années ; nous serions coupables de conseiller aux cultivateurs de changer leur système de culture, si nous pouvions craindre un instant que ce changement, au lieu de leur donner de bons profits, pût tourner à leur détriment. Il faut que la question soit tranchée et promptement, d'une façon ou d'une autre ; mais il nous faut une solution qui nous permette d'agir sans craindre d'injurier les autres en erreur.

La Chambre des Communes est, nous le savons, profondément divisée sur les questions de tarifs. Il ne nous appartient pas d'intervenir. Nous nous sommes bornés à poser un principe fondamental que nous maintenons. Un pays doit subordonner son économie politique à ses besoins et à son état. Que ceux qui ont le pouvoir en mains agissent comme bon leur semblera, mais du moment où le Gouvernement fédéral fait un appel incessant à l'immigration et aux capitaux étrangers, les immigrants et les capitalistes ont le droit de lui demander sous quel régime ils sont destinés à vivre et à travailler.

Nous croyons ne pas nous tromper en disant que la grande majorité des députés de la Province de Québec, est favorable au maintien du tarif actuel, qui constitue une protection de 25 0/0 en faveur du sucre indigène : eh bien, qu'ils se prononcent nettement, et s'ils surcroissent dans leur demande, le pays jugera.

Puisqu'il est si difficile de faire entendre la vérité, nous répéterons encore :

1o. Pourquoi frappez-vous d'un droit d'accise le sucre de la betterave cultivée en Canada, tandis que vous avez toujours épargné celui de l'étranger ?

2o. Pourquoi imposez-vous une industrie agricole donnant un produit de première nécessité, plutôt que les fabriques de caoutchouc, de chaussures, de laine, etc. ?

3o. Pourquoi, dans la crainte de perdre momentanément quelques centaines de mille piastres, arrêtez-vous le progrès agricole, source incontestable de la richesse d'un pays, tandis que vous engagez des millions de piastres pour les chemins de fer et les canaux, dans le but principal de favoriser le commerce de transit ?

Enfin, quelles que soient vos intentions, faites-nous part de vos résolutions, car il serait déloyal de laisser des capitaux s'engager dans une opération que vous étoufferiez en la frappant d'un droit d'accise.

Nous n'avons pas le droit d'intervenir dans vos débats ; étrangers au Canada, nous ne sommes que des

immigrants venus à l'appel de votre Gouvernement, mais, pionniers de l'Agriculture, nous pouvons exprimer nos opinions sur ce sujet et nous dirons à ceux à qui, sous un prétexte financier, ne redoutent pas de s'opposer au progrès agricole : Examinez le système de culture du Canada, énumérez les profits des habitants, comptez les fermes qui chaque année sont abandonnées ; puis prononcez-vous. Il ne suffit pas pour qu'un pays soit prospère que l'argent s'accumule dans les banques ou sociétés de construction, et qu'il y produise de si gros intérêts que personne ne songe à l'employer à d'autres opérations. Le commerce d'importation est assurément une bien bonne chose, mais un pays où ce commerce étouffe et anéantit l'agriculture et l'industrie, finira tôt ou tard par une banqueroute.

EMILE BONNEMANT.

### Le décès de l'honneur.

L'empereur d'Allemagne, dans son discours au Reichstag, a annoncé le règlement prochain et définitif des arrangements financiers, et par suite l'évacuation "anticipée et complète" du territoire français.

Notre malheur est assez grand pour qu'il n'y ait point de bonne nouvelle sans amertume. Il sera doux assurément de n'avoir plus l'étranger sous les yeux ; mais ce mot de retraite anticipée a pourtant sa pointe horrible. Encore que nous devions payer chèrement cet avantage, il est horrible que le vainqueur qui nous le vend puisse dire qu'il nous l'accorde. On voudrait que la France n'eût pas acheté ce qu'elle pouvait arracher. Il est horrible aussi d'avoir à craindre l'indécence d'une joie et d'un oubli anticipés. N'allons-nous pas trop tôt quitter le deuil et prendre la figure du "général Jules Favre, et de ces autres "général" le Picard, le Ferry, le Suisse, - il en faudrait tant nommer ! Ayant signé l'acte de décès de l'honneur, ils se remirent à table et rapplorèrent les musiciens.

Génération que l'histoire ne pourra plaindre et que n'aura pas honorée sa ruine ! Il y eut des peuples malheureux ; nous ne sommes qu'un peuple dévalisé. Nous trouvons encore de l'argent en poche, nous avons dit : Ce n'est rien ; payons et finissons-en ! Ce qui pouvait être l'expiation, nous le prenons comme un châtement vil. Nous avons passé par les verges, et nous n'avons pas rougi. Quand l'ennemi se retire courbé sous le butin, qu'importe que l'honneur ne soit point revenu !

Israël nous raconte l'imbécille enflure du peuple d'Israël après l'invasion qui lui laisse ses villes en ruines. Ils s'écrient : "Nos murs "de briques sont abattus, nous les "rebâtons en pierre de taille ; nos "sycamores sont coupés, nous les "remplacerons par des cèdres !" Mais l'Esprit-Saint reprend que Dieu sera sans pitié pour le peuple flagellé qui ne se tourne point vers lui, et que ceux qui le conduisent le mènent à des précipices plus profonds. "Car l'impunité s'est allée "mêlée comme un feu, et ce peuple "deviendra sa pâture. Il ira à "droite, et la faim le tournera ; "il ira à gauche, et ce qu'il aura "mangé ne le rassiera point. Chacun dévorera la chair de son bras ; "Manassé Ephraïm, Ephraïm Manassé."

Nous avons eu l'autre jour la proposition d'un citoyen ingénieux, habitant d'une grande ville à évacuer. Il veut élever au bord de sa ville un amphithéâtre où l'on verra voir le départ des prussiens, et il écrira sur la porte : *Aujourd'hui, pour la première fois depuis trois ans, nous avons respiré !* Ah ! vous respirez, et il ne vous faut que cela ! Il vous suffit que le prussien quitte vos murs, et ce poumon engorgé, l'Alsace, ne vous gênera pas, et vous

tiendrez que le territoire est libre ?...

Nous espérons qu'après ce départ, la France étouffera longtemps encore, et qu'aucun cri de joie n'ira insulter la frontière voisine, qui est un lieu d'exil et une prison. Ceux qui souffrent par là n'attendront pas ces cris, qui leur annonceraient la mort ; et nous ne fournirons pas non plus à ceux d'en deçà, qui nous laissent dans l'anarchie et dans le pétrole, l'occasion de se regarder comme des libérateurs. Nous n'avons pas que le prussien ! De la même main et du même esprit, nous tenons et nous conservons le pétrole. Le pétroleux reste. Rien de ce qui s'est fait depuis trois ans n'annonce qu'il doive évacuer ni bientôt ni plus tard. Quand est-ce que le territoire français sera purgé des puits à pétrole et libéré du pétroleux ?

Plaise à Dieu que la France enfin connaisse mieux son immense misère, et que le jour du départ des prussiens ne lui paraisse pas moins lointain que tant d'autres ! En repassant leur frontière, les allemands y laisseront une pierre qui nous défend de déposer le deuil. Là où de puis Louis XIV on lisait : FRANCE, ils écriront : ALLEMAGNE ; c'est-à-dire, pour nos yeux : *Ille jacet, cigit l'Alsace !* Ce jour-là ne saurait être fêté comme un jour de résurrection.

Que plutôt ce jour soit donné à la prière et aux larmes. Désormais notre premier jour heureux, notre premier jour d'espérance, ne peut être que notre premier jour de repentir.

LOUIS VEULLOT.

Il y a environ un an deux citoyens de Joliette revenant de St. Gabriel remarquèrent qu'à travers ces montagnes apparemment inaccessibles, se trouvait une coupe que suit le chemin du quatrième rang de Brandon, venant aboutir à la seigneurie de Ramsay un peu en arrière du village de St. Félix.

Ils communiquèrent cette remarque à leurs amis de Joliette ; dès lors on commença à agiter la question de l'empierrement de ce chemin ; et tout dernièrement elle était discutée à la chambre de discussion.

Nous sommes heureux de retrouver aujourd'hui cette question posée devant un corps plus sérieux, la chambre de commerce.

Il faut tout d'abord pour casser la pierre acheter un concasseur qui coûte environ \$1,500.

Il faut employer environ 20 à 30 hommes qui parmi nous pourraient gagner \$1 à \$1.50 par jour.

La pierre sur le champ étant supposée valoir \$3 la toise devra coûter environ \$7 par toise une fois rendue sur le chemin et cassée. On calcule qu'il faut 15 toises de pierre par arpent de chemin ; ce serait donc un montant d'environ \$35 par arpent pour la pierre seulement.

Nous notes accusent un coût total de \$2,250 par mille de chemin en calculant la pierre à \$8 et les hommes à \$1.25, \$1.50 et \$1.75 par jour.

On a cru parfois que pour le milieu d'un chemin il était aussi avantageux d'employer de la grosse pierre comme fondation ; mais l'expérience a démontré que la petite pierre était préférable : quand on emploie la grosse pierre, on ne tarde pas, paraît-il, à la voir découverte et les petites qui sont à la surface se répandent chaque côté du chemin.

Néanmoins, dans les bas-fonds et sur tout terrain qui n'est pas ferme et solide on peut employer avec avantage des pierres plus grosses qu'ailleurs, mais de pas plus de 9 1/2 à 10 pouces.

En général, la pierre de 9 1/2 à 10 pouces d'épaisseur peut servir pour le milieu du chemin, et celle de 6 à 7 pouces pour les côtés, de manière à offrir une surface plus élevée au milieu.

Cela serait peut-être un obstacle assez sérieux, en ce qu'il pourrait

être difficile de trouver des pierres propres dans les montagnes, qui n'offrent généralement qu'un terrain solide et où on ne trouve guère que du caillou. Cependant on nous fait remarquer d'un autre côté qu'il s'y trouve en maint endroit du gravon en abondance, qui pourrait très-avantageusement remplacer la pierre cassée.

Nous ignorons jusqu'à quel point nous devons croire à cela ; c'est chose qui reste à constater et que nous nous contentons de signaler.

De ce qui précède et en supposant la pierre facile à avoir, un chemin macadamisé d'ici à St. Gabriel, distance d'environ 27 milles, en supposant \$2,250.00 par mille, coûterait \$60,750.

Pour en venir là, il serait peut-être à propos de faire d'abord organiser une compagnie en vertu de l'acte de Québec 33 Vict., Capt. 32 ; les municipalités de Ste. Elizabeth, St. Félix, St. Jean de Matha et St. Gabriel prendraient probablement des parts pour un montant assez considérable. Nous avons tout lieu de croire que notre représentant à la chambre locale, se ferait un devoir et un plaisir de favoriser cette entreprise auprès du gouvernement ; il pourrait peut-être même en obtenir de l'aide.

Enfin, cette entreprise ne présente guère d'obstacles sérieux ; l'exécution nous en paraît réellement facile.

Ajoutons que cela procurerait un chemin magnifique et fort égal, sur lequel on ne rencontrerait presque pas de côtes, bien qu'il traverse des montagnes très-escarpées.

Avec une somme additionnelle d'environ \$30,000, une branche de ce chemin pourrait avec les mêmes avantages être prolongée depuis Ramsay, en passant près de l'église de St. Jean de Matha, et ensuite par le rang de Ste. Julie, jusqu'à Ste. Emilie de l'Énergie.

A ce dernier point de vue, tout le monde comprend quels services un tel chemin rendrait à la colonisation.

—L'Industrie.

### Lettre de Mgr. l'Archevêque de Québec.

Archevêché de Québec,

13 avril 1873.

M. le Rédacteur,

Je vous envoie, avec prière de la publier, une lettre de Son Eminence le Cardinal Barnabo, au sujet des luttes déplorables qui ont eu lieu entre les catholiques de cette province, par le moyen de journaux et de pamphlets. Je m'abstiens de tout commentaire, parce que ce document est assez clair par lui-même.

Mon plaidoyer sur ce sujet devant la Propagande a été fort court. J'ai déposé un certain nombre de ces pamphlets et de feuilles du *Nouvel Monde* et du *Franc Parleur*, et j'ai demandé ce qu'il faut penser d'un genre de polémique contre lequel j'avais protesté en vain depuis longtemps.

La Sacrée Congrégation a ordonné d'adresser directement à chacun des Evêques de la Province, une lettre semblable à celle que j'ai reçue. Je la publie pour que l'on connaisse partout dans le diocèse quelles sont les intentions du Saint-Siège. J'ai la confiance que, soit dans vos articles éditoriaux, soit dans les correspondances que vous admettez, vous vous ferez un devoir de suivre les règles pleines de sagesse et de charité qui vous sont tracées.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, on manque de les observer à votre égard, ne vous croyez pas pour cela en droit de les violer vous-mêmes. Les meilleures causes n'ont pas de plus dangereux ennemis, que ces prétendus amis qu'un zèle aveugle entraîne au-delà des justes bornes.

Sachez posséder votre âme dans la patience, comme dit Notre-Seigneur.

Laissez tranquillement s'épuiser les fureurs d'un adversaire qui veut suppléer aux arguments par le persiflage, l'insulte ou la calomnie. Le bon sens public en fera justice tôt ou tard. Le coupable lui-même, devenu plus calme et averti par sa conscience, rougira de ses excès, et s'il lui reste quelque sentiment d'honneur et de religion, il s'efforcera de les réparer. De cette manière tout rentrera dans l'ordre et vous sortirez de ces luttes avec la conscience d'avoir évité, sinon toutes les erreurs auxquelles est sujette la pauvre humanité, du moins les excès que rien ne saurait justifier.

Agrez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

† E. A., ARCH. DE QUÉBEC.

(Traduction.)

Lettre de Son Eminence le Cardinal Barnabo, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, à Monseigneur E. A. Taschereau, Archevêque de Québec.

ILLUSTRISSE ET RÉVÉRENDISSE SEIGNEUR.

Il est arrivé à la connaissance de la Sacrée Congrégation de la Propagande, que le Canada, et surtout la Province Ecclésiastique de Québec, voit, depuis quelque temps, des querelles d'opinions fréquemment soulevées et poursuivies dans des journaux et des pamphlets, et que les auteurs de ces écrits, abondant chacun dans son propre sens, ne s'épargnent pas les injures réciproques, et ne craignent pas de censurer et d'accabler d'outrages les personnes qui ne partagent pas leurs opinions, et même quelquefois ceux que revêt l'éclat de la dignité épiscopale.

Je n'ai pas manqué de faire connaître ces désordres aux Eminentissimes Pères de cette Congrégation, auxquels est confié l'examen des affaires de la susdite province ecclésiastique. Connaissant bien que de tels excès ne peuvent avoir lieu sans un grand scandale des fidèles, et sans provoquer le mépris des hérétiques, qui se réjouissent grandement des luttes entre les catholiques, ces mêmes Pères ont ordonné de presser fortement et de conjurer dans le Seigneur, tous et chacun des Prélats de la susdite province ecclésiastique, d'employer tous leurs efforts à bannir les querelles de ce genre des journaux et des pamphlets rédigés par des catholiques ; de sévir contre ceux qui se rendent coupables en cette matière ; et, au besoin, d'interdire aux fidèles la lecture de ces journaux.

De plus, les éminentissimes Pères cités plus haut, remplis de douleur à la vue de ces divisions et de cette rivalité des esprits, qui se sont récemment manifestées dans la Province de Québec, au préjudice de la paix et de la charité chrétiennes, ont commandé d'engager fortement les Evêques de cette province à faire tous leurs efforts pour assurer l'unité d'esprit dans les liens de la paix, par la cessation complète de ces disputes. En communiquant ces instructions à Votre Grandeur, je ne doute nullement qu'elle ne veuille se conformer, quant à ce qui la regarde, aux ordres et aux prières de la Sacrée Congrégation. Je prie Dieu qu'il vous conserve longtemps sain et saul.

Donné à Rome, au palais de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 23e jour de Mars 1873.

Je suis,

De Votre Grandeur,

Le Frère très-dévoû,

Signé, AL. CARD. BARNABO, Pr.

Signé, JEAN SIMONI, Secrétaire.

### Variétés.

—Celui dont l'esprit est à bout de ressources, est plus à plaindre qu'un autre qui manque des choses nécessaires à la vie.

—La première banque régulière fut fondée à Venise en 1157. La banque de Gènes fut établie en 1407 ; celle d'Amsterdam en 1609, et celle d'Angleterre en 1694.

—Athènes eut pour la première fois le spectacle de la comédie et de la tragédie l'an 562 avant Jésus-Christ.

—M. Buchner, dit le journal *Les Mondes*, a découvert, à la suite d'expériences répétées, qu'une seule goutte d'extrait alcoolique de bois de campêche, placée sur de la farine ou du pain pur, produit une teinte jaune brun, et que cette dernière couleur tournera au bleu grisâtre ou au gris violet, si la farine contient de l'alun dans une proportion d'un ou deux par cent. Quand cette proportion est réduite à un demi pour cent, la teinte produite est d'un jaune rougeâtre avec une bordure d'un gris tirant sur le bleu, et à l'aide d'une lunette d'approche on découvrira que de petites taches bleues sont dissimulées sur la couleur uniforme due à l'action du nouveau procédé chimique.

—Il est question d'un diamant de 288 1/2 carats qu'on vient de découvrir dans le sud de l'Afrique. On rapporte qu'il mesure 1 1/2 pouce de diamètre, et ce serait dès lors l'un des plus gros diamants qui soient connus aujourd'hui.

—Les astronomes ont constaté, au moyen du spectroscope, que l'atmosphère qui entoure la planète Uranus, se compose exclusivement d'hydrogène. M. Protier observe, à propos de cette découverte, que, si une très-faible proportion d'oxygène se trouvait là en même temps, une étincelle électrique y causerait de terribles perturbations en combinant les deux gaz.

—Un professeur a acquis la certitude que le carbone entre en ébullition à une température de 18.032 deg. Fahrenheit.

—Le *Foyer Canadien* de Worcester publie les chiffres suivants dans le but de donner une idée de la prospérité industrielle de Lowell : il y a \$10,000,000 d'investies dans les entreprises manufacturières locales ; 75 manufactures, employant 10,000 femmes et 6,000 hommes, et ayant 50 usines qui représentent la force 6,181 chevaux ; il s'y fabrique de en moyenne chaque semaine 2,497,115 verges de coton, 60,000 verges de lainages, 37,500 de tapis, 2,500 d'étoffe à châles, 16,800 et douzaines de chapeaux de dames ; il s'y consomme par année, pour l'usage de ces manufactures, environ 43,700 tonnes de charbon de terre, 19,700 minots de charbon de bois, 2,000 cordes de bois, 106,500 gallons d'huile, 2,031,000 livres d'empois, et 1,800 barils de fleur.

—Il est rumeur en Angleterre que le Dr. Lushington n'a pas emporté dans la tombe son secret touchant Lord Byron, et que ce même secret sera bientôt connu du public.

—Un rapport officiel établit que le nombre des condamnés à mort pour meurtre en Angleterre et dans la principauté de Galles, durant l'année dernière, est de 30, dont 7 sont des femmes.

### Débats Parlementaires.

Ottawa, 15 avril.

A l'ouverture de la chambre, M. Currier (Ottawa) présente une pétition au nom d'un certain nombre de marchands de bois, demandant la permission d'introduire un bill pour l'incorporation du "Dominion Dock and Warehousing Co."

La limite de temps accordée pour la présentation des bills privés étant expirée, la pétition est renvoyée au comité des ordres permanents.

M. Grant présente une pétition signée par un certain nombre de citoyens d'Ottawa, en faveur de la prohibition complète des liqueurs alcooliques.

M. Langevin présente le rapport annuel sur la milice volontaire au Canada.

M. Tilley présente le rapport annuel des compagnies d'assurance faisant affaires en Canada.

Sir John A. présente tous les documents relatifs à certaines irrégularités qu'on reproche à la douane de St. Jean, N. B.

M. McKenzie voyant M. Bourinot, à la table du greffier, demande à l'Orateur des explications sur les changements qui ont eu lieu, dans le personnel de la Chambre, pendant les vacances de Pâques.

L'Orateur dit que M. Bourinot avait été nommé à la place de M. Phanning, qui a reçu la place de premier traducteur français des votes et délibérations.

Sir John McDonald présente une pétition de certains actionnaires anglais, aux fins qu'un bill demandant certains remaniements dans la compagnie ne soit pas adopté.

Sir John explique que la pétition ayant été envoyée au Gouverneur-Général, il avait cru de son devoir, comme chef du gouvernement, d'en donner connaissance à la Chambre.

M. McKenzie dit que le comité sur les chemins de fer avait fait un rapport sur le bill en question, et qu'il serait nécessaire, avant que la Chambre se forme en comité sur la mesure, que la pétition soit soumise à la Chambre, afin que les requérants reçoivent justice.

Sir John McDonald. "La pétition peut être lue maintenant ou lorsque la Chambre se formera en comité."

M. McKenzie. "Il serait mieux d'en faire la lecture demain, à la séance de l'après-midi."

La Chambre se forme alors en comité sur certains amendements à l'acte du fonds de réserve, dont l'Hon. M. Tilley donne l'explication.

"La première proposition, dit-il, a pour but d'imposer au pays la moitié de la taxe nécessaire pour soutenir le fonds de réserve. L'honorable député de Lotbinière, qui a pris en mains la question, a été longtemps sous l'impression que la contribution prélevée annuellement, était plus que suffisante pour maintenir le fonds, mais, après un examen approfondi, le gouvernement en est arrivé à la conclusion que, malgré l'accumulation qu'il y avait en caisse depuis quelques années, cette contribution était loin d'être suffisante.

"Le bill propose, en second lieu, de réduire de 4 à 2 pour cent, l'impôt prélevé sur les salaires de \$600 et au-dessus, et de 2 à 1 1/2 celui prélevé sur les salaires au-dessous de \$600. Le surplus devant être payé par le pays."

M. McKenzie dit que bien souvent des employés étaient admis à jouir de la pension de retraite, avant d'avoir fait un temps de service raisonnable.

M. Angin produit la résignation du collecteur des douanes de Frédéricton. Au sujet des assertions de M. McKenzie, M. Tilley prend occasion de remarquer que, quoiqu'il ait à peu près 1,000 parents au Nouveau-Brunswick, il n'y en avait que 4 ou 5 qui eussent des places, bien qu'il ait été dans les gouvernements local ou fédéral depuis 16 ans. Faisant allusion au cas de Frédéricton, il dit que le collecteur des douanes avait 75 ans lorsqu'il a résigné.

Les bills suivants ont subi leur troisième lecture :

Bill pour pourvoir à la nomination d'un maître du havre, pour la Nouvelle-Ecosse et pour le Nouveau-Brunswick.

Bill pour accroître le nombre des membres de la Corporation de la Maison de la Trinité à Québec, et pour augmenter leurs pouvoirs.

La Chambre s'étant formée en comité sur le bill du commissaire de la Maison de la Trinité et du Port de Montréal, M. McKenzie attire l'attention sur l'absence de la Chambre, de tous les membres pour Montréal, et suggère que le bill passe en comité pro forma avec l'entente que le bill sera discuté librement quand il sera rapporté. Cette conduite est acceptée et adoptée.

La Chambre se forme en comité des subsides (M. Campbell au fauteuil).

M. McKenzie demande des explications sur l'item de \$150,000, pour l'immigration.

M. Pope dit que \$29,620 ont été payés l'année dernière pour le transport des immigrants, l'indemnité des agents qui les ont expédiés en Canada, frais d'impression, etc., ce qui a porté les dépenses à \$48,000, et laissé une balance de \$102,000 en caisse. Il propose de venir en aide plus que jamais aux familles d'immigrants.

M. McKenzie est heureux de voir que le gouvernement est si bien disposé à encourager l'immigration, et il espère que le gouvernement fédéral s'entendra avec les gouvernements des différentes provinces, pour que les agents ne soient pas envoyés dans les mêmes lieux.

Quoique l'on ne puisse rien dire contre la nourriture donnée aux immigrants à bord des paquebots qui remontent le St. Laurent, il craint qu'ils soient trop encombrés quelquefois.

En réponse à M. Young (Montréal), M. Pope dit que, par le contrat, les agents de la ligne Allan sont tenus de distribuer des pamphlets relativement à l'immigration, en autant de langues que le gouvernement en aura fait imprimer.

On l'a informé que l'émigration de l'Angleterre en Canada promet d'être considérable cette année, et que le passage par la ligne Allan était retenu un mois d'avance.

Il a par conséquent pris des arrangements avec d'autres lignes pour le transport des émigrants. Il est convenu qu'avant longtemps les immigrants afflueront sur nos rives.

En réponse à M. Mills, M. Pope dit qu'une députation de Mennonites visitait en ce moment Manitoba et que, si le pays leur plaît, le gouvernement est décidé de prendre des arrangements pour réduire à \$30-66 par tête le passage de la Mer Noire en Canada.

Les items relatifs aux hôpitaux de marine sont adoptés sans débat.

A propos de l'item de \$3,520,000, pour les travaux à exécuter sur le chemin de fer intercolonial, M. Oliver demande certaines informations sur le chiffre des dépenses que nécessite le changement de largeur de la voie.

M. Langevin dit que la question serait soumise à la Chambre en temps et lieu.

M. Anglin profite de l'opportunité qui lui est donnée pour attirer l'attention de la Chambre sur la mauvaise administration du chemin de fer Intercolonial. Il dit que tous les voyageurs avaient à faire des plaintes méritées et que cette ligne, qui peut passer à bon droit pour la plus mauvaise de l'Amérique du Nord, n'avait pas eu la précaution de se munir pour l'hiver de charrires destinées à refouler la neige.

L'orateur termine en disant que si l'administration n'était pas meilleure il deviendrait nécessaire de suspendre la ligne pendant la saison d'hiver.

M. Langevin prie l'honorable membre pour le comté de Gloucester de mettre ses accusations par écrit. Ce n'est pas seulement sur le chemin de fer Intercolonial qu'il y a des retards; l'hiver dernier la ville de Québec a été privée six jours des mailles de l'Ouest. Cependant, tout en faisant la part des nombreuses difficultés, il espère qu'à l'avenir la ligne sera mieux administrée.

M. Dorion dit que l'on a fait plusieurs plaintes relativement à l'administration du chemin, et qu'il est du devoir du gouvernement de s'assurer si ces plaintes sont fondées ou non.

On devrait exiger des rapports périodiques des employés.

M. Langevin dit que, lorsqu'il arrive quelque accident, on en fait rapport au département des travaux publics. Les retards de l'hiver dernier ont été causés par la neige, et il est impossible de construire la première année les clôtures nécessaires pour empêcher l'encombrement de la neige. Il avoue, cependant, que le matériel roulant n'est pas suffisant.

M. Anglin dit que l'hiver dernier il n'y avait qu'une locomotive capable de faire le service.

M. Langevin dit que le matériel n'était pas suffisant parce que l'on n'avait pu prévoir que le trafic serait aussi considérable qu'il l'est.

M. McKenzie fait remarquer que déjà \$12,250 ont été dépensés sur le chemin de fer Intercolonial et que l'on a demandé \$3,500,000 de plus. Comme l'on a déjà dépensé \$16,000,000, il demande au gouvernement quelle sera la somme approximative que le chemin coûtera quand il sera terminé.

M. Langevin répond que la construction du chemin coûte de dix-neuf à vingt millions de dollars.

M. Young (Montréal) demande si cela comprendrait tout ce qui est nécessaire pour mettre le chemin en opération.

M. Langevin répond affirmativement. La Chambre s'ajourne à minuit.

PARCOUREZ dans une autre colonne, l'annonce relative aux Terres de l'Iowa et du Nebraska.

La Gazette de Sorel.

SAMEDI MATIN, 19 AVRIL 1873.

OTTAWA.

On nous écrit d'Ottawa en date du 15 courant :—La neige a disparu; nos rues sont sèches en plusieurs endroits de la ville, et même dans certaines parties on se plaint de la poussière. La séance du jour n'a pas été fort intéressante. Un grand nombre des députés sont encore en villégiature, et ne reviendront sans doute qu'après avoir fait leurs pâques. M. Bourinot, employé du sénat, a remplacé à dater d'aujourd'hui M. Fanning, qui était, comme vous savez, assistant-greffier aux Communes. Ce monsieur sera cependant comme ci-devant traducteur du journal des votes et délibérations.

Cette nomination a été faite sous la pression des membres des Provinces maritimes, qui trouvent que leurs nationaux ne sont pas suffisamment représentés dans la nomination des emplois publics.

L'Outaouais est maintenant libre de glace entre Hull et cette ville, et la navigation va s'ouvrir prochainement.

Aujourd'hui, sur la proposition de M. Tilley, la Chambre s'est formée en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'amender l'acte de pension des membres du service civil (33 Vic. ch. 4) en réduisant la déduction (mentionnée dans la 3e clause) à faire sur les salaires des personnes auxquelles l'acte s'applique, de quatre à deux pour cent et de deux à un et un quart pour cent, par année,—et en réduisant la diminution dans la pension de retraite (mentionnée dans la 4e clause) des personnes qui n'ont pas

payé la dite déduction durant dix années ou plus, d'un vingtième à un pour cent pour chaque année qui manquera sur les dix années durant lesquelles elles n'auront point payé la dite déduction,—et en déclarant qu'aucune personne ne sera sujette à cette diminution pour aucune année durant laquelle elle n'a point payé la dite déduction, après qu'elle aura complété trente-cinq années de service.

Aujourd'hui a été plaidé devant l'Orateur le cautionnement de l'élection de Richelieu. D'après ce que j'ai pu voir, je crois que le cautionnement sera maintenu.

On croit que la prorogation aura lieu vers le 12 ou le 15 plus tard du mois prochain.

AUDACE.

Le géolier de la prison de Sorel qui, depuis nombre d'années, on ne sait trop comment ni pourquoi, est en même temps le président de la commission d'écoles de Sorel, nous attribue la paternité de l'écrit d'un contribuable. Puis il nous invite en même temps à aller constater au bureau de son fils, qui est le secrétaire-trésorier de cette commission, par la grâce du père, que toutes les affaires sont bonnes. C'est là une audace impayable et dont un géolier seul peut ôser se rendre coupable, car si tout est si bien dans la commission d'écoles, comment se fait-il que MM. Guévremont et Mathieu aient eu devoir, au beau milieu de l'année, prendre des procédés pour être déchargés de leur cautionnement? En effet, cela est d'autant plus extraordinaire, que le susdit président des écoles et géolier, doit cette dernière position à M. Guévremont et que, lors des élections, il a toujours été l'âme damnée de la clique Guévremont-Mathieu.

Cet hiver encore, lors des élections municipales, le Sect.-Trés. des écoles était introuvable et la clique voulait profiter de cela pour empêcher les gens de voter, sous le prétexte qu'ils n'avaient pas payé leurs taxes d'écoles, pendant que la veille et durant la nuit, le Sect.-Trés. avait reçu les taxes des gens favorables à MM. Guévremont & Mathieu. Qui avait monté ce nouveau complot?..... Pourquoi le Sect.-Trés. s'y était-il prêté?..... Son père qui est Président et apparemment le maître de la commission, ignorait-il ce qui se passait?..... A tout événement, pour que MM. Guévremont & Mathieu, malgré la tendre amitié qui unit tous ces MM., aient retiré si abruptement leur cautionnement, il faut que tout ne soit pas couleur de rose. Voilà.

Du reste, à entendre la rumeur publique, il y en a plus que suffisant pour jeter l'alarme et obliger les commissaires d'écoles à rendre compte de suite, et à ne pas laisser leur sec. trés. sans cautions. Mais on dirait que le président est le seul maître de la commission. Il n'y a qu'à Sorel ou ces choses se font impunément. On aime ici à s'en faire imposer, à se faire blaguer et quand quelqu'un ose élever la voix pour le bien général, une clique audacieuse et intéressée, composée en partie d'employés publics ou qui cherchent à le devenir, s'organise dans le but de sacrifier celui qui agit dans l'intérêt public. Jusqu'à quand cela durera-t-il?

Si donc les gens aiment à être exploités, qu'ils le soient comme ils l'ont déjà été. Notre devoir est rempli. Nous ne payons pas plus que les autres. Que le géolier continue à avoir bonne garde de ses prisonniers et de la commission d'écoles à sa manière, mais à tout événement, nous ne lui permettrons pas de pousser impunément l'audace jusqu'au cynisme, sans protester au nom des intérêts publics.

Nous publions ci-dessous une circulaire de Mgr. l'évêque de ce diocèse. Les documents auxquels Sa Grandeur fait allusion se trouvent sur notre première page.

M. le Rédacteur,

Je vous prie de publier dans votre prochain numéro, les deux lettres si importantes qui sont parues hier dans les journaux de Québec, et que vous trouverez dans les colonnes du Canadien ou du Courrier du Canada. La première datée du 13 courant est de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec, qui présente la seconde en date du 23 dernier, venant de la Propagande, aux journaux de sa ville épiscopale avec prière de la publier.

Comme vous l'apprendrez en lisant la lettre de Monseigneur l'Archevêque, la lettre de la Propagande que Sa Grâce publie pour qu'on la connaisse partout dans son diocèse, a été adressée à chacun des Evêques de la Province, sans doute avec l'intention que chaque Evêque la fit pareillement connaître à tous ses diocésains. Et comme Sa Grâce, arrivant de Rome, est mieux que personne en état de savoir quelle est la pensée de la Sacrée Congrégation en adressant cette lettre aux Evêques de la Province, il me semble que j'aurais tort de ne pas m'en tenir strictement à l'appréciation qu'Elle en fait

en sa lettre aux journaux de Québec, et d'ajouter un seul mot d'observation ou de commentaire à cette appréciation faite avec une énergie de pensée et d'expression, qui dénote l'assurance avec laquelle Sa Grâce prononce le jugement qu'elle renferme.

Les rédacteurs ou propriétaires des journaux catholiques du diocèse voudront bien me permettre de les prier ici de publier les deux lettres, aussitôt que possible, et de profiter de cette occasion pour les bénir, ainsi que vous-même, Monsieur le Rédacteur, de la docilité avec laquelle vous vous êtes conformés à l'instruction que je vous donnais à la fin d'octobre 1871, et en laquelle je vous enjoignais de vous abstenir de toute polémique ou discussion sur des sujets religieux, hormis d'y avoir été autorisés par vos Supérieurs Ecclésiastiques, l'Evêque ou son Grand-Vicaire. Chacun, en publiant ces deux lettres, goûtera sans doute une satisfaction bien vive, à la pensée qu'il reçoit aujourd'hui la récompense de l'esprit de foi qui lui fit respecter la volonté de son Evêque, en ce qu'il n'a rien à prendre du blâme sévère et de la verte leçon qui viennent d'être adressés à plusieurs des journaux du pays par l'autorité du Saint-Siège et la voix du chef hiérarchique de notre Province Ecclésiastique de Québec.

Agrez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération sincère.

C. EV. DE ST. HYACINTHE. Evêché de St. Hyacinthe, 15 avril 1873.

PARCOUREZ dans une autre colonne, l'annonce relative aux Terres de l'Iowa et du Nebraska.

Procès du conseil-de-ville.

Sorel, 15 Avril 1873. Présents : M. le Maire au Fauteuil, et MM. les conseillers Bellefeuille, Woolley, Pontbriand, Gélinas et Bateau.

Le Procès-Verbal de la séance précédente a été lu et confirmé.

Le Sec. Trés. met devant le Conseil les certificats produits à son bureau en vertu de l'avis publié à cet effet, et après délibération les certificats suivants, savoir : de Messrs. Germain Pelletier, Joseph Vanasse, Félix Lapointe, Michel Hébert, Edward Mountain, Joseph Bergeron, E. Jourard Lemoine, Hubert Piché, Jean-Bte. Leclair, Alphonse Beaulnes, Frs. Lamoureux, pour licences d'auberges, et les certificats de Messrs. Turcotte & Lafleche, Sénécal & Frère, N. H. Geary, Edward Morgan, Archibald Johnston, Joseph Beaupré, Albert Thibodeau, Elphège St. Jacques, William Lamère, H. C. Charland, L. T. Trempe, Norman Paulet, Narcisse Rajotte, pour licences de magasins, sont approuvés et confirmés, pourvu que chaque applicant aura payé et acquitté toutes taxes et cotisations municipales qui seraient dues et exigibles, avant que son certificat soit signé pour constater la dite approbation.

Copies d'une sommation et déclaration signifiées au Bureau du Secrétaire-Trés., action intentée par A. Rolston, en recouvrement d'une somme de \$10, pour dommages qu'il prétend avoir été causés par le mauvais état d'entretien du chemin de traverse sur le Fleuve St. Laurent, sont produites. Résolu que l'action portée par M. Rolston soit contestée, le Conseil, loin d'avoir négligé l'entretien de la partie du dit chemin qui se trouve dans ses limites, ayant pourvu à son bon entretien de la meilleure manière possible.

Présentée une requête signée d'un nombre de citoyens, demandant que la nuisance causée par des jeunes gens désœuvrés qui obstruent les trottoirs des rues, soit réprimée, et signalant diverses infractions aux règlements de police qui rendent absolument nécessaire l'organisation d'une force régulière de police. Ordonné aux constables déjà nommés de sévir rigoureusement contre tous réfractaires aux règles de police; le Comité de Police a aussi instruction d'user selon sa discrétion du pouvoir qui lui est donné par les statuts, de requérir le service de ces constables moyennant un salaire quotidien.

Présentée une requête de M. André Chapdelaine, qui est propriétaire d'une usine dans laquelle se trouve un équin nu par la vapeur, priant le conseil de l'exempter du droit imposé par règlement jusqu'à ce que la dite usine soit remise en opération : accordé conditionnellement.

Présentée le 122e rapport du clerc du Marché à foin et à bois, constatant que le montant perçu sur le dit marché, du 1er au 12 courant, a été de \$32.65 : agréé.

Lue une lettre de Mlle. Graves au sujet de la vente du lot L. Le Secrétaire-Trés. a instruction de répondre que la Corporation tient au prix offert déjà, et ne peut offrir plus.

Lues deux lettres de A. Germain, Ecr., avocat, informant le Conseil qu'il a été chargé par Edouard Colette et Didace Guévremont, de poursuivre la Corporation pour pénalité et dommages résultant du mauvais état du chemin qui conduit de Sorel à St. Ours. Une autre lettre de M. Germain au nom de J. A. Dorion, Ecr.,

se rapportant au même chemin, est mise de côté, M. Dorion n'ayant depuis fait informer le Conseil qu'ayant interrogé l'Inspecteur des chemins, il avait cru devoir retirer l'avis en question.

Un comité chargé de préparer un règlement pour les passages d'eau sur la Rivière Richelieu et sur le Fleuve St. Laurent, entre la Ville de Sorel et les rives opposées, informe le Conseil qu'il désirerait différer la production de ce règlement jusqu'à la séance suivante, afin d'y insérer les tarifs de passages si la chose est possible. Le Comité recommande que les sommes payables sur chaque licence soient comme suit :

Passages d'eau (Traverses) sur le Richelieu : cinq piastres. Do. sur le Fleuve St. Laurent : Pour un bateau-à-vapeur, quarante piastres. Pour un bateau ou autre embarcation quelconque, dix piastres. Adopté.

Un compte pour salaire de journaliers employés par l'Inspecteur à réparer des chemins sous le contrôle du Conseil, est produit et le paiement en est ordonné. La séance s'ajourne.

PARCOUREZ dans une autre colonne, l'annonce relative aux Terres de l'Iowa et du Nebraska.

Correspondance.

Sorel, le 17 avril 1873. Monsieur le Rédacteur,

Tout ce que je puis dire après la lecture de la lettre de M. Boucher, le président de la Commission d'Ecoles (!!!), c'est que, pendant que tous les intéressés sont ici, une assemblée d'indignation (indignation meeting) devrait être de suite convoquée, pour protester efficacement contre ce qui se passe, etc., etc.

UN CONTRIBUABLE.

NOUVELLES DIVERSES.

LES FUNÉRAILLES de l'hon. D. M. Armstrong, C. L., ont eu lieu hier matin avec une pompe extraordinaire. Le cortège funèbre était imposant, et environ 3,000 personnes assistaient au service. Les messieurs suivants portaient les coins du drap mortuaire :

M. Juge Loranger, le Dr. M. E. Haller, le Capt. Robert Nelson, D. McCarthy, Ecr., R. H. Kittson, Ecr., P. R. Chevallier, Ecr., J. G. Crébassa, Ecr., et G. H. Bramley, Ecr.

Le Révd. M. Millier, V. G., fit l'absoute et chanta le service, assisté comme diacre du Révd. M. Lussier, et de M. Trudel, ecclésiastique, comme sous-diacre.

Un grand nombre de cierges allumés avaient été distribués aux assistants, et le lieu saint offrait un spectacle à la fois sévère et touchant.

LA DÉBACLE du Richelieu s'est opérée mercredi après-midi sans causer aucun dommage aux nombreux vapeurs, barges, bateaux, etc., qui se trouvaient dans notre port.

La Mouche-à-Feu est partie d'ici jeudi matin, à 4 heures, pour Belœil avec plusieurs passagers se rendant à Montréal.

La glace du fleuve continue à descendre, et l'on peut voir sur l'île au Sable et sur les îles en bas de Sorel, d'énormes monceaux de glace qui s'y accumulent. L'eau est extrêmement haute, et tout porte à croire que nous aurons un bateau pour Montréal la semaine prochaine.

Hier soir, la glace a causé quelques dégâts au quai et aux clôtures de la Cie. du Richelieu. Un vieux bateau a aussi été jeté à terre et broyé. On craignait beaucoup pour quelques maisons le long du fleuve, mais ce matin le danger paraît être disparu.

SOCIÉTÉ MUTUELLE DE CONSTRUCTION DE SOREL.—Le tirage et la vente des appropriations a eu lieu jeudi soir. Dans la classe A, la seizième appropriation a été vendue à M. Amédée Gagnon pour \$88; la dix-septième gagnée par S. M. Bruneau, Ecr., de St. David; la dix-huitième, vendue à M. E. Bouthillier pour \$86, et la dix-neuvième, gagnée par M. Narcisse Robidoux. Dans la classe B, la première appropriation de \$1,000 et la seconde a été vendue à M. Coust, de Pierreville, pour \$240.

BONNE MESURE.—Nous voyons avec plaisir que les autorités de cette ville ont pris les moyens nécessaires pour chasser les gamins qui stationnent chaque soir au coin des rues, et qui insultent les

passants. Il y a longtemps que l'on aurait dû recourir à ces mesures de rigueur, mais mieux vaud tard que jamais.

Les personnes qui ont besoin de tapisserie feront bien de visiter l'assortiment qui vient d'être reçu à la librairie de La Gazette.

FAIT REGRETTABLE.—Un nommé Therrien, cordonnier de cette ville, est mort jeudi, d'avoir bu avec excès du whiskey le lundi précédent, en compagnie et à l'instigation, dit-on, d'autres personnes, et faute, aussi, d'avoir reçu à temps les soins que son état requérait.

M. le Coroner Turcotte a ouvert une enquête au sujet de cette affaire regrettable, et mercredi nous en ferons connaître le résultat à nos lecteurs.

Le Rév. L. N. St. Onge, ci-devant missionnaire aux Montagnes Rocheuses, est maintenant curé à Brattleboro, Vt., où il continue son œuvre évangélique avec un encouragement succès. L'avant-dernière semaine, il procraut à ses paroissiens une fructueuse retraite prêchée par Mgr. Rappe. Partout où Mgr. Lappe passe, il faut qu'il y naisse une société de tempérance; aussi en est-il de suite surgi une à Brattleboro. Passe-t-elle vive longtemps et avoir beaucoup de membres!

On lit dans le journal publié à Worcester, Mass :

Tous les hommes ne sont point faits pour travailler dans les rues des grandes villes, sur les chemins de fer ou aux canaux; c'est pourquoi la classe propriétaire du Bas-Canada continue d'émigrer en masse aux Etats-Unis, où elle vient chercher ce qui lui manque là-bas : de l'ouvrage dans les manufactures de toutes espèces. Dans quatre jours seulement, il est débarqué ici à Worcester 150 familles canadiennes, de la province de Québec, dont plusieurs comprennent jusqu'à dix et onze personnes chacune.

Quand donc les représentants bas-canadiens s'émouvront-ils de cet exode désoleant qui dépeuple chaque année leur belle province, et menace de lui faire perdre le rang qu'elle devrait occuper dans la Confédération? Au lieu de voter, pour plaire aux ministres actuels et les maintenir au pouvoir per fas et nefas, tant de bons à la Nouvelle-Ecosse, tant au Nouveau-Brunswick, tant à Manitoba et à la Colombie-Anglaise, que ne forcent-ils plutôt le gouvernement à inaugurer un tarif plus favorable au développement industriel de leur province? Voilà le remède, tous le savent, quoique beaucoup ne l'admettent pas ouvertement, par raison d'état sans doute.

Les personnes qui ont besoin de tapisserie feront bien de visiter l'assortiment qui vient d'être reçu à la librairie de La Gazette.

La glace du St. Laurent est bien enlommagée. La traverse est impassable, et l'eau a monté avec une rapidité remarquable. Elle est sur les quais de la compagnie Richelieu. Les cages de planches de M. Deau sont en danger et l'on craint une digue.—Le Constitutionnel.

Grâce aux bordées de neige de mars, les chantiers ont fermé plus de bonne heure que de coutume. Il s'est fait une aussi grande quantité de billets que les années précédentes. La flottaison de bois va coûter cher. Les hommes de la drève obtiennent jusqu'à \$2.50 par jour. Les prix communs varient de \$1.50 à \$2.—Idem.

Il y a des gens qui aiment les plaisanteries que l'on appelle en anglais "practical jokes." L'un de ces farceurs se présentait dernièrement dans une de nos Compagnies d'Assurance populaire du 2me District, et y faisait assurer un baril de cognac et un millier de cigares. Il paya la prime et reçut sa police. Un de ces jours derniers il revient au bureau de la Compagnie et demande le montant de la prime, en disant que le cognac et les cigares ont été brûlés.

De quelle façon? demande le secrétaire, qui flairé quelque chose de suspect. —J'ai brûlé le cognac pour faire du punch et j'ai fumé les cigares, répond en souriant l'assuré.

Très-bien, dit le secrétaire, après un moment de réflexion; John, ajoute-t-il en s'adressant au gargon de bureau, aller prier cet agent de police qui passe, d'entrer ici.

Pourquoi faire? dit l'assuré étonné. —Pour vous arrêter comme coupable d'avoir mis le feu à des objets assurés par nous.

Notre homme, sans demander son reste, s'est esquivé en s'avouant battu.

Les personnes qui ont besoin de tapisserie feront bien de visiter l'assortiment qui vient d'être reçu à la librairie de La Gazette.

L'INSOMNIE chez les enfants dénote un manque de force nerveuse proportionnée à la déperdition journalière subie par tout le système, et devrait dès l'origine attirer l'attention de la mère ou de la bonne, afin d'éviter un mal plus grave. L'Hypophosphite de Follows rendra en peu de temps au système nerveux toute son énergie normale.

LES TOUX et les rhumes, s'ils sont négligés, contiennent souvent à des affections pulmonaires, qui sont suivies de cette affligante et funeste maladie, la consommation; mais lorsqu'on veut leur donner une attention immédiate, les Pastilles de Bryan pour les Poumons sont un remède sûr.—Elles arrêtent l'irritation que cause la toux, adoucissent et fortifient les conduits bronchiques, et mettent fin à toute irritation et inflammation. Elles conviennent aussi tout particulièrement aux chanteurs. Tous les droguistes et marchands de campagne ont ces pastilles à vendre à raison de 25 cts. la boîte.

PERTE D'APPÉTIT CHEZ LES CHEVAUX.—Les chevaux perdent l'appétit pour différentes raisons, mais le plus souvent à l'approche de quelque maladie, et cette particularité ne devrait pas être négligée par ceux qui ont des chevaux; il faudrait, au contraire, y remédier sans retard, vu que les progrès de la maladie peuvent être arrêtés par un traitement approprié, et que la vie de l'animal peut ainsi être mise hors de danger. Pour obtenir ce résultat, nous sommes certains qu'il n'y a rien d'aussi efficace que les Pastilles de Condition et le Remède Arabe de Darley. Cette médecine purifie le sang, obvie à tous les dérangements des organes digestifs, et (conséquence nécessaire) rend la peau douce et lui fait prendre une apparence luisante. Souvenez-vous du nom, et voyez à ce que la signature de Hurd & Co. se trouve sur chacun des paquets. Northrop & Lyman, de Newcastle, Ont., sont propriétaires de ce remède pour le Canada, et il est à vendre chez tous les pharmaciens.

TRES-JUSTE.—On trouvera que la médecine indienne comme sous le nom de Grand Remède et Pilules Shoshones, constitue le curatif et le purificateur du sang le plus digne de confiance, lorsque le printemps ouvre les pores de la peau à l'issue d'un long et vigoureux hiver, et qu'il est besoin d'un altérant pour faire rejeter les impuretés du corps par ces voies naturelles. On peut en toute sûreté recommander ce remède et ces pilules comme étant le moyen le plus sûr, le plus efficace et le plus facile d'atteindre cet objet désirable, sans affaiblir les plus délicats, sans incommoder les plus faibles. Quand, par suite de son fréquent contact avec des courants d'air glacé ou impur, le sang se corrompt et que les sécrétions se trouvent viciées, cette médecine offre un moyen rapide et efficace de purifier celui-là et de restaurer ces dernières, et l'on peut dire que cette célèbre médecine indienne chasse du système tous les éléments viciés qui s'y sont introduits.—Im.

### A LA LIBRAIRIE

DE LA GAZETTE DE SOREL, On vient de recevoir DE MAGNIFIQUES TAPISSERIES

POUR SALON, CORRIDOR, SALLE A DINER, OFFICE, CHAMBRE A COUCHER, BAR, MANSARDE.

Les personnes qui veulent tapisser feront bien de se hâter afin de profiter du choix.

Il y en a de toutes sortes et de tous prix.

Il y a aussi de magnifiques RIDEAUX Pour chassis.

Des Millions d'acres de terre dans L'OWA ET LE NEBRASKA, Sont à vendre par la Cie. du chemin de fer de Burlington et du Missouri,

A 10 années de crédit, avec intérêt de 6 par cent. Aucune partie du principal n'est due avant le commencement de la cinquième année. Les Produits compensent le prix d'achat et le coût des améliorations, dans l'espace de temps accordé si généralement comme crédit. Le sol de l'owa et du Nebraska est riche et d'une culture facile; le climat est chaud; les saisons sont longues, les moissons abondantes, les marchés avantageux, les taxes faibles, et l'instruction est à la portée de tout le monde. Les acheteurs et leurs familles peuvent profiter d'avantages extraordinaires, relativement au fret et aux passages. Des circulaires contenant d'amples détails seront fournies gratis sur demande; demandez-les autant qu'il en faudra pour votre satisfaction et pour celle des autres, à qui vous les passerez. Venez prospérer dans l'Ouest. Vos amis vous y rejoindront. Une mappe spéciale, indiquant le site exact des terres de l'owa, se vend 30 centimes, et une autre relative à celles du Nebraska, le même prix. A l'égard des circulaires et des Mappes, adressez-vous à Geo. S. HARRIS, Commissaire des Terres, Burlington, Iowa. Sorel, 10 avril 1873.—Im.

A vendre ou à louer. Une magnifique maison en brique à deux étages, construite depuis deux ans seulement, située au coin des rues Providence et du Roi. La maison est divisée comme suit: Une magnifique cave. Au premier étage, passage, salon, chambre de réception, salle à dîner, cuisine, et une petite allongée en arrière avec dépense. Il y a cinq chambres à coucher dans le second étage. Le terrain est d'un emplacement et un quart, y compris un jardin de fleurs devant la maison. C'est une des plus belles places de la ville. Pour les conditions, s'adresser au propriétaire. LS. FRÉCHETTE. Sorel, 2 avril 1873.—Im.

## LOTTERIE VILLE-MARIE.

Dans le but de venir en aide à différentes Institutions Religieuses.

32,000. BILLETS A \$1 CHAQUE.

Table with 2 columns: PRINX, VALEUR. Lists various prizes and their values, including property, land, and cash prizes.

Mille dix prix valant..... \$21,200.

### DONS :

- List of donors and amounts: 1-A l'Evêché de Montréal, pour venir en aide à la construction de la Cathédrale \$2,000; 2-Pour venir en aide à la construction de la Chapelle de Notre-Dame de Lourdes 1,000; 3-Aux pauvres (Société St. Vincent de Paul) 1,000; 4-Aux Sœurs du Bon Pasteur 500; 5-Aux Jésuites 500; 6-Aux Oblats 500; 7-Aux Sœurs de la Providence 500; 8-Aux Sœurs de la Miséricorde 500; 9-A la Colonie Populaire 500; Total \$7,600.

Le tirage sera fait d'après le mode adopté par les Sociétés de Construction, et sera surveillé par trois prêtres et trois laïques en présence du public.

Les propriétés données en prix sont au nom de l'Evêché, qui en passera titre au gagnant aussitôt après la loterie, en payant le prix du contrat.

Ceux qui désirent acquérir des billets pourront le faire en s'adressant aux sous-signés. Dans le cas où la loterie n'aurait pas lieu, les argentés seront remis.

Tout le monde devra se faire un devoir d'encourager une œuvre qui, tout en étant charitable, devra nécessairement être matériellement lucrative à un très-grand nombre, puisqu'au-delà de mille billets seront bons.

Le tirage sera fait publiquement sous le patronage du clergé, et l'on aura pour la circonstance une bande de musique et deux jeunes enfants (habillés l'un en Jacques Cartier et l'autre en Zouave) pour prendre les Numéros dans l'Urne.

S'adresser à G. H. DUMESNIL, Gérant et Trés. de la Loterie Ville-Marie, No. 5, RUE ST. SACREMENT, MONTRÉAL. Ou à P. BELLEFEUILLE, RUE DE LA REINE, SOREL. Sorel, 16 avril 1873.—Im.

### CANADA Sous l'Union : 1841-1867,

PAR LOUIS P. TURCOTTE, EN DEUX VOLUMES.

En vente A LA LIBRAIRIE DE LA GAZETTE.

PRIX : ---\$1.50.

Ceux qui ont déjà le premier volume peuvent se procurer le second en payant \$1.00. Sorel, 22 mars 1873.—Im.

Vous n'avez donc pas appris la bonne nouvelle!

QUELLE EST-ELLE DONC? C'EST QUE M. N. ARSENAULT VIENT D'OUVRIR SON NOUVEAU MAGASIN EN FACE DE CHEZ M. FRANÇOIS LABELLE.

On vient de recevoir à ce nouveau magasin les patrons les plus nouveaux de Marchandises de printemps, et qui peuvent être vendues à aussi bon marché que les vieilles marchandises, car elles sont achetées à des prix très-réduits.

M. ARSENAULT continuera aussi de vendre tout le stock qu'il y a dans son vieux magasin

Au-dessous du prix courant, afin de se défaire du tout pour le commencement d'avril.

Venez, Mesdames et Messieurs, et profitez du bon marché.

MAGASINS :—Voisin de SENEAL & FRERE. Et le nouveau en face de chez M. Frs. LABELLE.

N. ARSENAULT. Sorel, 22 mars 1873.—Im.

### On a Besoin.

A l'Hôtel Royal Victoria, d'un commis de bar, et d'un homme de cour, sobre; on donnera à ce dernier \$16 par mois.

HUBERT PICHÉ, PROPRIÉTAIRE. Sorel, 2 Avril 1873.—Im.

## CHAUSSURES!!!



CHAUSSURES !!! CHAUSSURES !!!

POUR

Dames, Messieurs et Enfants.

Une grande variété, un assortiment complet de chaussures d'après les derniers goûts, seront toujours trouvés chez

## A. CONLIN.

Allez le visiter avant d'acheter et vous trouverez chez lui tout ce qu'il vous faut pour vous chaussier à votre goût, et vous serez certains d'épargner sur vos achats.

Il fera une spécialité des ouvrages en prunelle qu'il vendra à 10 pour cent meilleur marché que les prix ordinaires.

### A. CONLIN,

Magasin au coin du marché et en face de Seneal & Frere.

SOREL, 8 MARS 1873.

### Acte de Faillite de 1869.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE, District de Richelieu.

Dans l'affaire de PAUL ROCH, commerçant de la ville de Berthier,

JEUDI, le QUINZIÈME jour de MAI prochain, le soussigné demandeur à la dite Cour se décharge en vertu du dit acte comme syndic à cette faillite.

J. O. CHALUT, SYNDIC, Par A. A. LAFERRIÈRE, Son procureur ad litem. Sorel, le 2 avril 1873.—Im.

### ON DEMANDE

Un jeune homme pour servir comme commis dans un magasin de marchandises sèches. Celui qui connaît les deux langues et qui aurait une certaine expérience dans ce genre de commerce, serait préféré.

JOHN MULLEN, MARCHAND, A l'ancien magasin de M. McCullian, EN FACE DU MARCHÉ. Sorel, 28 août 1872.—Im.

### GRAND AVANTAGE POUR LES FAMILLES.

FONDS DE BANQUEROUTE. N. H. GEARY,

Prend la liberté d'annoncer aux familles de la ville et des campagnes environnantes, qu'il a loué le magasin autrefois occupé par Louis Tellier, situé en arrière du marché; ayant acheté la balance du stock composé d'épicerie, vins, liqueurs et peintures, laquelle sera vendue à grands sacrifices, ainsi qu'une addition de groceries nouvelles, d'ici au

1er. MAI. Un assortiment de fleur et provisions sera aussi continué à partir du 1er. mai et sera tenu par son frère,

ZOTIQUE GEARY. PROFITEZ DU BON MARCHÉ. Sorel, 2 avril 1873.—Im.

### Magasins à louer.

Deux magnifiques magasins situés sur la rue Augusta, dans la bâtisse faisant coin des rues King et Augusta.

PLACE DU MARCHÉ. S'adresser à A. CONLIN, Sorel, 17 mars 1873.—Im.

### L. P. P. CARDIN, Notaire,

A transporte son Bureau à son domicile, AU COIN DES RUES Augusta et Elizabeth, PRÈS DU BUREAU DE POSTE. Sorel, 16 avril 1873.—Im.

### SITUATION DEMANDÉE.

Un jeune homme pouvant fournir de bonnes recommandations et parlant les deux langues, désire avoir une place comme commis dans un magasin d'épicerie.

S'adresser au bureau de La Gazette. Sorel, 15 février 1873.—Im.

### Au Public.

Comme j'ai résolu d'abandonner au printemps le commerce de marchandises sèches, j'offre en vente,

D'ICI AU PREMIER DE MAI, toutes mes marchandises AU PRIX COUTANT et même au-dessous de ce prix pour quelques-unes, espérant que le public s'empressera de profiter d'un avantage aussi réel que celui-ci.

Mon fonds de marchandises se compose DE TOUTES LES EFFETS PROPRES A LA SAISON, et les acheteurs seront certainement satisfaits et de la qualité des articles vendus et de leurs prix extrêmement réduits.

JOHN MULLEN, MARCHAND, En face du marché principal. Sorel, 25 janvier 1873.—Im.

### A VENDRE ST. DAVID.

UN lot de terre de 78 arpents en superficie, dont 50 arpents en culture, et le reste en bois debout, situé à 20 arpents de l'Eglise et à 15 arpents du chemin à lisses de Richelieu, D. & A. Il y a sur la terre maison, grange, écuries, etc., etc.

—DE PLUS :— Un moulin à farine

Très-achalandé, contenant trois paires de moulages, deux blutoirs, et annexé au dit moulin à farine.

Un moulin à bardeau, En bon état de fonctionnement. Le tout à des conditions libérales. On pourra obtenir d'autres renseignements en s'adressant au Révd. J. B. Charité, curé de St. David, ou au propriétaire,

Dr. P. E. MIGNAULT, ACTON VALE. Acton Vale, 26 mars 1873.—Im.

### ONESIME FORTIER, PEINTRE

De voitures, enseignes, etc., etc., et de toutes espèces d'imitations pour maisons, etc., etc.

Rue Phipps.—SOREL. Sorel, 26 février 1873.—Im.

### Maison à Louer.

Une magnifique maison à deux portes en brique à deux étages située coin des rues Georges et de la Reine, à quelques pas des quais de la Cie. du Richelieu. La maison est en bon ordre et pourrait être utilisée pour un hôtel. En arrière de cette maison se trouvent de magnifiques écuries, etc. Conditions faciles.

S'adresser sur les lieux à P. BELLEFEUILLE, SOREL. Sorel, 19 Février 1873.—Im.

## VINGT MILLE CHELINS DE RECOMPENSE.



JE, soussigné, dis que j'ai actuellement en mains, valant

## VINGT MILLE PIASTRES

De marchandises sèches de premier choix, que je vendrai jusqu'à nouvel ordre à la belle réduction de

## UN CHELIN PAR PIASTRE.

En agissant ainsi, je me propose d'accomplir deux buts: le premier est de prouver ma reconnaissance, pour l'encouragement signalé que j'ai reçu pendant l'année écoulée, et l'autre est de réduire mon stock pour faire place aux marchandises du printemps.

A l'enseigne Tricolore, Rue du Roi—SOREL. EDWARD O'HEIR.

SOREL, 19 FEVRIER 1873.

### ON DEMANDE GELINAS, LAFLEUR & Cie,

Un commis, sachant l'anglais, le français et la tenue des livres, et qui aurait 3 ou 4 ans d'expérience dans le commerce des marchandises sèches. S'adresser par lettre à

C. M., Boîte 68, BUREAU DE POSTE,—SOREL. Sorel, 22 janvier 1873.—Im.

### Cadeaux du Jour de l'An !!!

MAGNIFIQUES ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES, A VENDRE

La Librairie de "La Gazette de Sorel." Sorel, 28 décembre 1872.—Im.

### CHAUSSURES !!!

Le soussigné informe le public en général qu'étant pour laisser Sorel au commencement de mai prochain, il vendra d'ici à ce temps, tout son stock de chaussures

AU PRIX COUTANT. Il y en a de toutes espèces pour Dames, Messieurs et Enfants.

PIERRE LUSSIER, MAGASIN EN ARRIÈRE DU MARCHÉ,—SOREL. Sorel, 22 mars 1873.—Im.

### A vendre.

Une maison en bois à un étage, contenant deux logements, sur la rue St. Philippe, en la Cité des Trois-Rivières, avec un grand terrain.

—Aussi :— Un superbe jardin, en la Cité des Trois-Rivières, sur la rue Modeste, en arrière de la Cathédrale.

—Aussi :— Six lots de terre en bois debout, étant les lots nos. 52, 53, 54, 55, 60 et 61, de la concession sud-ouest de la côte St. Michel, sur la rivière St. François, en la paroisse de St. Zéphirin de Courval.

—Aussi :— Trois terres, en culture et en bois, étant la moitié indivise des lots nos. 63 et 64, moitié sud-est des nos. 65 et 66 de la concession de la côte St. Michel, sur la Rivière St. François. Le tout à des conditions faciles. S'adresser à M. E. HART. Trois-Rivières, 28 janvier 1873.—Im.

### A VENDRE OU A LOUER.

Cette magnifique propriété située en face du Convent de la Congrégation, autrefois occupée par le Capt. J. B. Labelle. S'adresser au

Dr. TURCOTTE, Sorel, 1er février 1873.—Im.

### IMPORTATEURS

DE MARCHANDISES SECHES, NOUVEAUTES DE TOUTES SORTES, Etc., Etc., Etc.

MM. Gelinas, Lafleur & Cie. (Louis H. Lafleur, ci-devant marchand de St. Michel d'Yamaska), prennent la liberté d'attirer l'attention du commerce de détail de la ville et de la campagne, sur leur magnifique assortiment de marchandises, directement

### IMPORTÉES

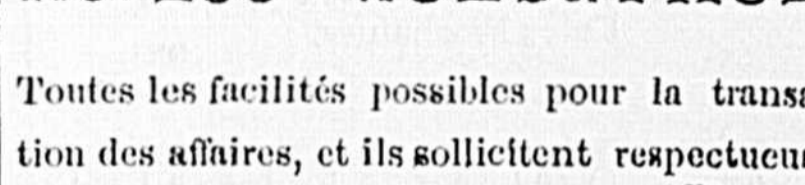
Par eux, et nouveautés de toutes sortes, et d'avertir MM. les marchands qu'ils trouveront à leur établissement, au

No. 256—RUE ST. PAUL, Toutes les facilités possibles pour la transaction des affaires, et ils sollicitent respectueusement une part de leur patronage.

Montréal, 4 mars 1873.—Im

### MODES D'HIVER POUR 1873.

Place DU MARCHÉ SOREL. Place DU MARCHÉ SOREL.



Le soussigné fournira aux personnes qui le désireront, tous les draps, etc., à meilleur marché que dans tout autre magasin.

A. BOUCHER, MARCHAND-TAILLEUR, Sorel, 26 octobre 1872.—Im

### J. A. E. GENEREUX, HUISSIER

AGENT COLLECTEUR Bureau à Berthier (Ville). 22 février 1868.—Im.

Sirop Composé d'hypophosphite de Fellows.

Comme tous les corps dotés de vie, qu'ils soient Quadrupèdes, Oiseaux, Reptiles, Insectes ou même Zoophytes, et tous les sujets du Règne Végétal, "sont régis par la force vitale," qui lie tous les principes d'existence, et que rien ne saurait les arracher à la destruction dès qu'ils en sont dépourvus, la découverte de moyens par lesquels la vitalité peut être conservée dans les corps vivants, est certainement un bienfait pour l'humanité.

La Chimie moderne, en approfondissant cette question, a découvert les éléments qui constituent le cerveau, les muscles et les nerfs, et constaté que les systèmes cérébral et nerveux sont fortifiés par l'introduction dans ces systèmes des mêmes éléments en proportions convenables.

Telle est en substance la base de l'HYPHOPHOSPHITE DE FELLOWS, qui agit directement sur le sang, sur les systèmes Cérébral et Nerveux et sur les Muscles. En fortifiant les nerfs il distribue rapidement le sang vitalisé dans les Organes Musculaires du corps humain. En outre, il rétablit le Cœur et le Foie dans leur état normal, accroît la puissance active de l'Estomac et des Intestins, et permet aux poumons de bénéficier entièrement de leur entrée en contact avec l'Oxygène.

L'hypophosphite de Fellows

s'administre avec succès dans tous les cas de faiblesse et de Marasme résultant soit d'une vie sédentaire, ou de l'influence d'un climat tropical, ou des fièvres, ou de la débilité provenant d'une cause quelconque, et il est d'une efficacité reconnue contre la CONSUMPTION PULMONAIRE, car dans bien des cas il a effectué la guérison de cette maladie et toujours il a procuré du soulagement aux poitrinaires, pourvu qu'on en fit usage pendant plus de quinze jours.

C'est un spécifique contre la Bronchite, et il soulage de l'Ashme lorsque tout autre remède est impuissant à cet égard. Il agit avec une puissance sans égale contre la Débilité Nerveuse, et on peut l'administrer avec confiance dans toutes les maladies.

Comme cette préparation diffère tout à fait de toute autre du même genre, il faut avoir soin de demander le SIROP DE FELLOWS et de ne se servir d'aucun autre.

A VENDRE CHEZ LES APOTHECAIRES. Prix, \$1.50; Six fioles pour \$7.50. JAMES I. FELLOWS, CHIMISTE. St. Jean, N. B.

Sorel, 25 janvier 1873.—4m.



J. H. WRIGHT, ENCANTEUR, ET AGENT

POUR TOUTES SORTES DE MONTRES D'OR ET D'ARGENT, HORLOGES, Bagues d'Or et d'Argent, CHAINES D'OR ET D'ARGENT, Bijoux en Or et en Argent.

JOUR DE NOEL JOUR DE L'AN.

VIENNENT D'ÊTRE REÇUS: Des Montres d'Or et d'Argent, Des Chaines et Bagues d'Or et d'Argent, Des Epinglettes et Pendants d'Oreilles d'Or et de Jais, Des Bracelets en Jais, Et un grand assortiment d'Articles de Fantaisie propres à servir de Cadeaux pour les Fêtes Prochaines.

CHEZ J. H. WRIGHT Au Bazar Canadien, SOREL.

DE PLUS: Toutes espèces de Machines à Coudre de qualité supérieure, telles que: LITTLE WANZER, WHEELER WILSON, AMERICAN SINGER, GARDNER, BOMAN WILSON.

RENDEZ-VOUS DONC Au Bazar Canadien de J. H. WRIGHT, SOREL.

Sorel, 24 avril 1872.—lan.

AVIS.

Nous, soussignés, nommons J. H. Wright, de Sorel, notre agent pour la vente de la véritable Machine à Coudre de Wheeler et Wilson, laquelle est supérieure sous tous les rapports à toutes les autres espèces de Machines à Coudre.

N. B.—J. H. Wright est agent pour la vente de Machines à Coudre de tous genres. Sorel, 6 décembre 1871.—lan.

ADRESSES D'AFFAIRES.

S. LAPALME, NOTAIRE.

Agent général d'assurance sur la Vie, et contre les accidents; contre le feu et les dangers de la mer.

RUE GEORGES.—Nouveaux bureaux de LA GAZETTE DE SOREL. M. LAPALME assure les bâtiments et leurs cargaisons. Sorel, 24 juin 1872.—lan.

P. PAYAN, NOTAIRE [CI-DEVANT D'YAMASKA].

Maintenant à l'ancien Bureau de J. B. L. PRECOURST, Ecr., Rue Phipps.—Sorel. Sorel, 29 mai 1872.—lan.

ROYAL VICTORIA HOTEL, SOREL, P. Q.—Canada. HUBERT PICHE, PROPRIETAIRE.

Cet hôtel est situé tout près du Marché Principal et à quelques pas des quais de la Cie. du Richelieu. Sorel, 15 janvier 1873.—lan.

LE "PRINCE ARTHUR" A Vendre.

POELE de CUISINE a CHARBON

Plus nouveau SUR LE MARCHÉ.

Nouveau Dessin, nouvelles améliorations.—On garantit qu'il donne plus de satisfaction que tout autre Poêle sans aucune charge extra.

'L'ORIENTAL' NOUVEAU PATRON LE "CANADIAN BASE BURNER" LE "DOMINION" Tous des meilleures manufactures de la Puissance.

Un nouveau lot de LITS en fer anglais, venus par le vapeur St. Georges. MEILLEUP & Cie., 526, Rue Craig. Montréal, 1er. octobre 1872.—jmo.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE LA NEW-YORK ETABLIE EN 1845. CAPITAL \$16,000,000.

BUREAU PRINCIPAL, 346 & 348 Broadway New-York. Montreal 162 Rue St. Jacques. Dépôt en Canada \$100,000

Cette Compagnie offre aux assurés toutes les garanties possibles, et possède la confiance des principaux hommes d'affaires de la Puissance.

AGENT A SOREL, A. E. BRASSARD, Bureau de BARTHE et AVOCATS, RUE DU ROI. Sorel, 26 août 1871.

ELZEAR DROLET, CARROSSIER.

Informez le public en général qu'il est devenu propriétaire de l'ancien établissement de M. Hubert Drolet, et qu'il aura constamment en vente un grand nombre de VOITURES D'ETE ET D'HIVER,

faites avec toute l'élégance voulue et d'après les modèles les plus recherchés.

Il est prêt à faire toutes espèces de voitures sur commande suivant le goût des gens. Il ose compter sur un encouragement libéral de la part de tout le public, et il espère que les anciennes pratiques de M. Hubert Drolet lui continueront leur patronage. Ses prix seront modérés, et ses conditions faciles. Ainsi, que tous ceux qui ont besoin de BELLES ET BONNES VOITURES, s'empressent de visiter l'établissement de ELZEAR DROLET, RUE CHARLOTTE, Sorel. Sorel, 10 juillet 1872.—ua.



BRONCHITE GUERIE. SMITHFIELD.

J. C. CHAMBERLAIN, Ecr.—Le présent est pour certifier que, il y a environ trois ans, je fus affligé d'une Bronchite qui dura dix-huit mois. Je souffrais tellement du défaut de respiration, que je ne parlais qu'avec beaucoup de difficulté, et que durant la nuit j'étais souvent obligé de rejeter les couvertures et de me lever dans mon lit de crainte d'étouffer. J'employai l'espace d'un an trois des plus habiles médecins du comté de Northumberland, sans éprouver de soulagement. De fait, j'allais toujours en empirant. A la fin on me conseilla de faire usage du grand remède "Shoshonees." J'en achetai une bouteille, et, dès que j'en eus lu à peu près le contenu, je commençai à me sentir un peu mieux. J'en employai deux autres bouteilles et, à mon grand plaisir, je me trouvais aussi bien que j'avais jamais été avant ma maladie, et cet heureux état de santé ne s'est point démenti depuis.

Assermenté devant moi, à Smithfield, ce sixième jour d'Avril, A. D. 1870. J. M. WELLINGTON, J. P. J. C. CHAMBERLAIN, Ecr., Monsieur.

Le présent est pour certifier que mon épouse était tellement affaiblie par la Pneumonie, que le médecin l'avait abandonnée. Il disait que ses poumons étaient tuméfiés, et que la Médecine était impuissante à la sauver. Comme dernière ressource, j'achetai une bouteille du Grand Remède "Shoshonees." Au bout de deux jours, les symptômes de la maladie étaient décidément meilleurs. La maladie fut vaincue si promptement qu'après avoir achevé cette bouteille la malade avait la force de se lever. En continuant à faire usage de ce remède elle fut parfaitement guérie.

Vous êtes libre de publier ces faits pour l'avantage de ceux qui sont affligés de la même manière. T. C. BROWN, Ministre méthodiste épiscopalien.

ADMIRABLE GUERISON DE PNEUMONIE. Publiez l'heureuse nouvelle!!

— Que le GRAND REMÈDE et les PILULES "SHOSHONEES" du célèbre médecin le docteur Lewis Josephus, de la grande tribu des Shoshonees, dans la Colombie Britannique, produisent les guérisons les plus merveilleuses dont le monde ait entendu parler. Dans les annales de l'Histoire Médicale du Canada, jamais l'introduction d'un remède n'a été auparavant couronnée d'un pareil succès.

Pourquoi CELA? Tout simplement parce que les nombreux ingrédients végétaux d'un effet médical important (tels que les Extraits d'Écorce de Césisier sauvage, le Podophylle, le Genièvre, la Cassie, l'Extrait composé de Coloquinte, le Jalap, l'Albâtre de Socotra, etc.), qui entrent dans la composition de ce remède, sont combinés et mélangés avec tant d'art qu'ils en font un des curatifs les plus pénétrants du monde entier, et dont l'action sur tout le système ne peut être que très-satisfaisante.

Quelle que soit votre maladie, et quel que puisse être le temps de sa durée, le Remède ira à la source du mal et vous donnera par la rapidité avec laquelle vous reviendrez en parfaite santé et recouvrerez votre pleine vigueur.

Cette médecine est agréable et peut être prise en toute sûreté; on garantit qu'elle guérit d'une manière permanente toutes les maladies de la gorge, des poumons, du Foie, des reins, des organes digestifs, etc., etc., de même que la scrofule, les diverses affections de la peau, les humeurs, et tous les maux provenant de l'impureté du sang, le troisième degré de la consumption excepté. Pour plus amples informations, de même que pour toutes les directions sur la manière de se servir du Grand Remède et des Pilules "Shoshonees," accompagnées de témoignages et de certificats de guérisons, voir le Traité, le Livret ou l'Almanach et les circulaires que tout Pharmacien de la Puissance fournira sur demande-gratis.

Prix du remède en grandes bouteilles d'une pinte \$1-00. Pilules par boîte, 0.25. En vente à Sorel, à la Pharmacie du Dr. Brunet. Sorel, 22 juin 1870.—lan.

Groceries, Provisions, Etc., Etc.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public de Sorel et des paroisses environnantes qu'il vient de recevoir un magnifique assortiment de Groceries, Etc., qu'il vendra à des prix qui défient toute compétition.

Ci-suit une liste des principaux articles qu'il a achetés avant la hausse des prix sur le marché et qui peuvent être vendus à prix réduits: 25 tonnes métrique 1ère qualité 30 quarts sirop do do 400 " farines diverses 50 " huile de charbon 15 " " de lin.

PEINTURES de toutes sortes. 60 Boîtes de Thé, divers Cafés, Riz, Barley, Macaroni.

CASSONADE ET SUCRE DU PAYS. Raisins. Savons, Chandelles, etc.

Une remise de 5 par cent sera faite à toutes personnes qui achèteront pour au-dessus de \$25. MAGASIN — COIN DES RUES PHIPPS et PREVOST, A quelques pas du Marché à Foïn. Cns. GÉLINAS. Sorel, 12 novembre 1872.—jmo.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA, SUR LA VIE, ETABLIE EN 1847.

Revenu en Argent: Plus de \$1,000 par jour. Capital investi: Au-delà de \$1,250,000.

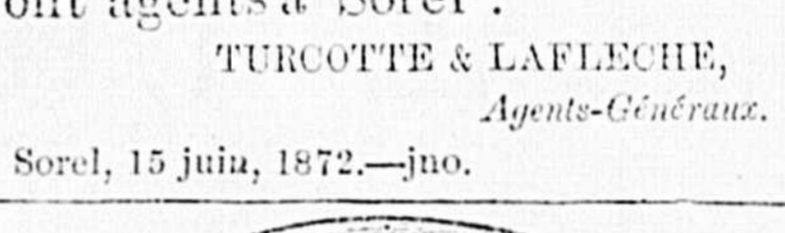
Avec son capital en réserve de \$875,000, cette Cie. d'assurance offre une sûreté d'au-dessus de \$2,000,000.

Pour la protection spéciale des Assurés. RECLAMATIONS PAYÉES APRES LA MORT DES ASSURÉS \$800,000. REVENU ANNUEL, PLUS DE 400,000. MONTANT ANNUEL DES ASSURANCES 10,000,000.

La forte position financière de cette compagnie et ses TAUX MODÉRÉS, font que ses avantages ne sont surpassés par aucune autre, et expliquent pourquoi ELLE TIEN LE PREMIER RANG parmi toutes les compagnies d'assurance sur la vie fondées en Canada.

Des rapports détaillés sont à la disposition du public dans tous les Bureaux et Agences de la Compagnie, ainsi que des tables indiquant les taux exigés. A. G. RAMSAY, Gérant et Secrétaire, R. HILLS, Sous-Secrétaire.

Sont agents à Sorel: TURCOTTE & LAFLECHE, Agents-Généraux. Sorel, 15 juin, 1872.—jmo.



Chemin de fer de Jonction des comtés du Sud-est.

1871. TABLEAU DU TEMPS No. 1871. A commencer du 6 Novembre 1871, les trains circuleront comme suit:

Table with columns: ALLANT AU NORD, Dist., Malle, Fret, No. 1, No. 3. Rows include Richford, Vt., Alton, Sutton Flat, Emerson's, Broome Ouest, Sweetsburgh, Cowansville, Farham Est, Brigham, Farnden, Farham Ouest, St. Jean, Montréal.

Table with columns: ALLANT AU SUD, Dist., Malle, Fret, No. 2, No. 4. Rows include Montréal, St. Jean, Farham Ouest, Farnden, Brigham, Farham Est, Cowansville, Sweetsburgh, Broome Ouest, Emerson's, Sutton Flat, Alton, Richford, Vt., Arr.

En prenant le train No. 1, les passagers se trouvent à rejoindre à St. Jean le train allant à New-York, Boston, Rowe's Point, etc.

Il n'y a point à changer de chars soit en revenant de Montréal ou en y allant.

Les diligences partent des stations à l'arrivée des trains venant de Montréal, pour se rendre en d'autres parties des townships de l'Est.

Jusqu'à nouvel ordre, les trains au Fret ne circuleront que les mercredis et samedis.

Les trains aux passagers ont droit de passer sur les rails avant les trains au Fret.

Les trains allant au Nord ont le droit de passer sur les rails avant les trains qui se dirigent vers le Sud.

A. B. FOSTER, GÉRANT. Waterloo, P. Q., 2 Novembre 1871.—jmo.

IMPERIAL FIRE INSURANCE COMPANY OF LONDON (ESTABLISHED 1803).

CAPITAL AND RESERVED FUND £1,965,000 -- sterling. FUNDS INVESTED IN CANADA \$100,000. CHAS. D. HANSON, Inspector.

RINTOUL BROS., General Agents for Canada, 24 St. Sacrament Street, Montreal. J. CARTIER, Jr., AGENT.—Sorel. Sorel, 18 novembre 1871.—lan.

BRASSERIE DE SOREL.

PREFONTAINE, DAWSON & DUMAMEL.

Ces Messieurs, ayant loué cet établissement bien connu, et lui ayant fait subir des améliorations considérables, l'exploitant en société, et offrant au commerce et aux familles des produits supérieurs en qualité à tout ce qui y a été encore manufacturé.

Comptant sur l'encouragement du public, les nouveaux propriétaires ont le plaisir de lui annoncer qu'ils auront toujours à la disposition de leurs pratiques une grande quantité de

BIÈRE ET PORTER de première qualité, en TONNES, en BARILS de 60—30—20—10—5 gallons et en BOUTEILLES. On a fait l'acquisition aux Etats-Unis d'un appareil nouveau pour la préparation de

GINGER-ALE GINGER BEER SODA (préparé et non préparé), CIDRE-CHAMPAGNE, ETC.

qui permet la confection de ces boissons d'une qualité et à un bon marché qu'aucun autre établissement de la Province ne peut surpasser.

Tout ordre de la campagne ou d'ailleurs adressé à: T. Préfontaine & Cie., Brassiers, sera promptement et soigneusement exécuté.

Tout produit de l'établissement sera livré aux magasins, hôtels, bateaux-à-vapeur, chars, et au domicile des familles dans la ville de Sorel, sans charge extra.

Toute vente sera faite pour argent comptant, à moins d'arrangements contraires avec les propriétaires.

M. T. Préfontaine et J. Dumamel s'occupent eux-mêmes de la vente de la bière, des achats de grain, de la réception des ordres pour envoi, de la collection des comptes, et de toutes autres affaires concernant l'établissement.

T. PREFONTAINE & CIE. Sorel, 16 Octobre 1872.—ua.

1872, William Kelly, 1872. Marchandises Nouvelles. Marchandises Nouvelles.

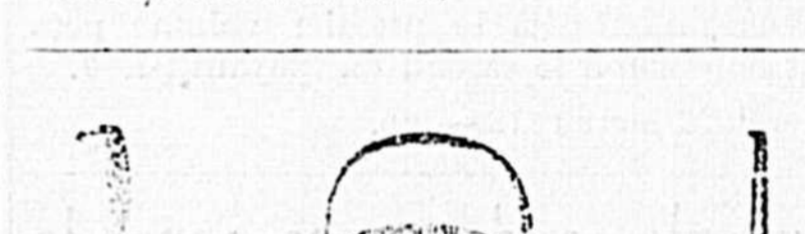
Le soussigné vient de recevoir et d'offrir en vente son magnifique assortiment de marchandises de printemps et d'été, qui se compose comme suit:

Une grande quantité de belles étoffes à robes assorties; 1 Caisse de Gants en kid alexandre de toutes couleurs et grandeurs pour dames et messieurs; 1 do. de coton blanc; 1 do. de frappe bruns; 400 pièces de tweeds de tous les goûts; 300 do. Etoffes pour habits; Un grand nombre d'articles de goût qu'il serait trop long d'énumérer; 500 Chapaux de feutre pour Hommes et Enfants;

700 habillements complets, de toutes descriptions, grandeur et qualités, et de différents prix; 3,000 anneaux de Toile du pays; 3 caisses de mérinos français de couleurs variées et de tous les prix; Une grande variété de tapis de qualité supérieure;

1 caisse de coupons de drap; Chaussettes de toutes sortes, Châles, Mantes, Valises, Bardasses en Caoutchouc, etc., etc. Entrez au magasin du soussigné avant d'aller ailleurs, et vous y trouverez votre profit.

WILLIAM KELLY, MARCHAND, Contrevents Rouges, Vis-à-vis le Marché, SOREL. Sorel, 24 février 1872.



J. T. LETOURNEUX, IMPORTATEUR DE Peintures

De toutes couleurs, Huile, Vernis, Verre à Vitres, Mastic, Peintures, Lampes, Cheminées, Glaces pour Miroirs, Teintures de toutes couleurs, Étope, Cold Tur, etc.

No. 259, RUE ST. PAUL, Près de la Rue St. Vincent. MONTREAL. 26 juillet 1871.—ua.

AVIS PUBLIC. Le soussigné, Antoine Laurendeau, cultivateur, de la paroisse de Saint-Barthélemy, district de Richelieu, donne, par les présentes, avis à tous ceux qu'il appartiendra, qu'il a été démenté en un Justice, dans le dit district, le quinze de septembre 1871, curateur à la succession vicante de feu dame Catherine Giroux, veuve de feu John Morin, en son vivant marchand, en la paroisse de Berthier, dans le dit district susdit.

Toutes personnes endettées envers cette succession, doivent tout de suite en payer le montant, soit à F. X. Lafond, notaire, à Berthier, soit au soussigné.

ANTOINE LAURENDEAU, CURATEUR. Berthier, 21 novembre 1872.—jmo.

Nouvelle Route CHEMIN DE FER.

Le chemin de Fer du Connecticut, l'Assumpsic et de la vallée Massawipi, joignant le Grand-Tronc à Sherbrooke, est la route la plus courte et la plus sûre pour

Concord, Nashua, Lawrence, Springfield, Worcester, Manchester, Lowell, Boston, Holyoke, New Haven, New-York.

Et toutes les parties de l'est des Etats-Unis. En partant de Sorel à 6.30 P. M. on peut se rendre le lendemain à

Manchester à 4.00 P. M. Nashua à 5.00 " Lowell à 5.45 " Boston à 6.20 " Springfield à 7.00 " Worcester à 7.00 " New-York à 11.30 "

On peut se procurer des Tickets sur toutes autres informations chez A. B. LAFRENIERE, AGENT A SOREL. L. W. PALMER, SURINTENDANT. Sorel, 7 Décembre 1872.—ua.

ENSEIGNE D U Cadenas d'Or.

Ferronnerie, Coutellerie, Articles Electro-plaques, Corniches et rouleaux pour fenêtres, Baguettes de cadres et d'escaliers, Couchettes en fer battu, Poêles de cuisine et de passage, à bois et à charbon.

Aussi agent du célèbre Sapolio pour nettoyer les cuivres, ferblanterie, les vitres, ôter les taches de sur le marbre, etc., etc.

L. J. A. SURVEYER, 534 Rue Craig. Montréal, 26 juillet 1872.—lan.

FORGE AUGUSTIN PORTELANCE, Rue Charlotte—SOREL.

La où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix modérés et à des conditions libérales. Ainsi que du charbon de première qualité. Du fer de toutes espèces ainsi que de l'acier.

On trouvera aussi des roues de voitures de plusieurs proportions.

Le soussigné tout en remerciant le public de Sorel et des environs pour l'encouragement qu'il en a reçu, annonce que sa forge est main

tenant bien montée pour toutes espèces d'ouvrages en fer tels que:

de la meilleure qualité, Ferrures pour bateaux-à-vapeur, Moulins, etc., et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général toutes espèces d'ouvrages en fer garantis être de la meilleure qualité possible.

Il se batte de pouvoir mériter une large part du patronage public.

Augustin Portelance, Sorel, 15 Octobre 1862.—1 au.

EDWARD O'HEIL, Marchandises sèches et grand assortiment de Hardes faites. Rue du Roi, en face du magasin de M. Fr. Labarre

La Gazette de Sorel Journal Bi-Hebdomadaire, publié le Mercredi ET LE SAMEDI de chaque semaine.—Rue Georges.—Ville de Sorel.—District de Richelieu, par G. I. BARTHE, Ecr., Propriétaire, ET Jos. CHENEVERT, Imprimeur, Domiciliés Rue King (du Roi).

TAUX DE L'ABONNEMENT. Pour douze mois, si payé en s'abonnant 32.00 Pour six mois 1.00 CEUX QUI NE PAYENT PAS D'AVANCE 12 mois 32.50 6 mois 1.25

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en refusant la GAZETTE à leur bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquitter les arriérés s'il y en a.

Toutes correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur, affichées et munies d'une signature responsable.

Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces chargées à tant la ligne.

Tarif des Annonces. Les annonces sont cotées sur type BREVIER La 1re insertion, par ligne 30 Les insertions subséquentes par ligne 15 Une annonce d'une colonne avec condition, pour l'année 750 00 Une annonce d'une colonne avec condition, pour 6 mois 30 00 Une annonce d'une colonne avec condition, pour 3 mois 18 00 Adresse d'édifice de 3 à 5 lignes par an 4 00 Toute annonce sans condition, sera insérée jusqu'à contre-ordre; à 8 cts. et 2 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

On accordera aux pratiques une diminution libérale. Sorel, 4 septembre 1872.